



Bordeaux, le 30 août 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat-major de sécurité consacré à la rentrée scolaire

La sécurité des écoles et des établissements scolaires est une priorité absolue. La menace terroriste en France impose une vigilance renforcée et la mise en oeuvre de mesures particulières de vigilance, en liaison avec les forces de sécurité et les autorités académiques, pour prévenir la menace et développer une culture pérenne de la gestion des risques.

A la veille de la rentrée scolaire et conformément aux instructions du Ministre de l'intérieur et de la Ministre de l'éducation nationale, **Pierre DARTOUT**, Préfet de la Gironde et **Marie-Madeleine ALLIOT**, Procureur de la République de Bordeaux, ont réuni hier un état-major de sécurité consacré à la protection des espaces scolaires. Etaient notamment présents le Procureur de Libourne, le Directeur académique des services de l'éducation nationale, le Président du conseil départemental de la Gironde, les représentants du conseil régional, de la DRAAF, des services de police, de gendarmerie et du service d'incendie et de secours.

Cette réunion a permis de vérifier que toutes les mesures étaient mises en oeuvre pour assurer une surveillance renforcée de la voie publique et des abords immédiats des établissements scolaires. Des diagnostics de sécurité et de sûreté ont d'ores et déjà été conduits dans une grande majorité d'établissements scolaires de Gironde pour identifier les travaux de sécurisation prioritaires. D'autres le seront dans les prochains jours.

Des formations seront organisées dans chaque établissement scolaire d'ici la fin de l'année pour permettre aux enseignants et aux élèves d'apprendre les bons réflexes en cas de besoin, d'acquérir une culture de la sécurité et d'accroître la vigilance. Trois exercices seront également organisés durant l'année scolaire, dont un avant les vacances de Toussaint.

Les autorités académiques s'assureront que chaque école et chaque établissement scolaire vérifient la connaissance par les personnels du plan particulier de mise en sûreté. Ils organiseront la semaine prochaine, dans chaque établissement, une réunion d'information en direction des parents d'élèves pour les informer des mesures de sécurité prises.

Des référents « sûreté » et des correspondants « sécurité école » ont été désignés dans les services de la Police et de la Gendarmerie Nationale pour accompagner les écoles, collèges et lycées dans la réalisation des diagnostics et dans les formations.

Un suivi de ces mesures sera assuré au niveau départemental et académique.